

DECISION N°D-2025-054

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE PROGENITURE

Le Maire de la commune de Carrières sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de signer avec la Compagnie « Progéniture » un contrat de représentation du droit d'exploitation du spectacle « Allô ? »,

DECIDE

Article 1 : de signer un contrat avec la Compagnie « progéniture » située au 24 bis, rue du Gabon 75012 PARIS, pour la représentation du spectacle « Allô ? » à l'occasion du festival BD le dimanche 25 mai 2025 à Carrières-sur-Seine.

Article 2 : de préciser que le montant s'élève à 1 666,90 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2025.

Article 3 : dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation :

- Monsieur le sous-préfet de St Germain-en-Laye
- Monsieur le Trésorier

Fait à Carrières-sur-Seine, le 31/03/2025

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse